

1. Débitrice: CERVIM SA, 1162 St-Prex
2. Remarques: Recours contre une prolongation de délai de sursis concordataire

Les créanciers de CERVIM SA sont informés que la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal, siégeant au Palais de justice de l’Hermitage, route du Signal 8, à Lausanne, statuera en audience publique le jeudi 4 octobre 2007, à 09 h. 00, sur le recours exercé par PHILIPPE ARNOLD PARTNERS, à Boudry contre le prononcé rendu le 12 juillet 2007 par la Présidente du Tribunal d’arrondissement de La Côte prolongeant le sursis concordataire de CERVIM SA.

Un délai au 31 août 2007 est fixé aux créanciers qui désirent déposer un mémoire, produire des pièces nouvelles ou requérir des mesures complémentaires d’instruction. Les mémoires doivent être produits en deux exemplaires au greffe du Tribunal cantonal (Cour des poursuites et faillites). Les mémoires produits hors délai ne seront pas versés au dossier.

Les créanciers présents auront le droit de prendre la parole. Le dispositif de l’arrêt sera prononcé immédiatement en séance publique, sitôt après la délibération, puis communiqué par écrit aux intéressés.

Le dossier peut être consulté au greffe du Tribunal cantonal.

Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal
1014 Lausanne